

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 30 (1922)

Heft: 12

Artikel: Les origines et les buts de la Croix-Rouge en Suisse [suite et fin]

Autor: Marval, C. de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mission peut s'organiser maintenant pour l'hiver.

L'activité de la Croix-Rouge suisse à Tsaritzine se répartit sur:

- 1° *un hôpital pour enfants* de 100 à 120 lits, organisé depuis plusieurs mois par le Dr Scherz et destiné plus spécialement aux contagieux;
- 2° *un hôpital pour enfants atteints de maladies des yeux*; les ophtalmies sont particulièrement fréquentes et graves dans ce pays où la poussière soulevée continuellement par des vents violents règne en maîtresse et provoque des conjonctivites difficiles à guérir;
- 3° *un asile pour nourrissons*, contenant environ 40 places;
- 4° *le home « Mère et enfant »*, petit hôpital pouvant recevoir une trentaine d'accouchées et leurs bébés ayant besoin de soins médicaux;
- 5° et 6° *deux crèches de 120 à 150 enfants chacune*, destinées l'une aux petits malades atteints de la gale, l'autre à des convalescents sortant des hôpitaux de la localité;
- 7° enfin, dès le départ de la mission italienne, la Croix-Rouge suisse a repris la *polyclinique* installée par les Italiens.

Tout cela dans la ville de Tsaritzine.

Mais il y a autre chose encore. On sait que notre expédition travaille en collaboration étroite avec le Comité suisse de secours aux enfants, qui ravitaille un grand nombre de cuisines de la région sur les deux rives de la Volga. Le chef

de cette mission, dont le quartier général est à Sarepta — à 30 km. au sud de Tsaritzine — désire que nous installions un hôpital dans cette localité, et qu'en outre nous assurions le service médical de toute la région ravitaillée.

Nous n'aurons donc pas trop de 4 ou 5 médecins pour desservir nos installations et celles du Comité de secours aux enfants, diriger la polyclinique, distribuer des médicaments qui font totalement défaut, donner des consultations dans plusieurs localités, etc. Du reste, sept médecins russes qui sont sur place nous aident dans l'accomplissement de notre tâche, ainsi qu'un nombreux personnel subalterne recruté dans la région.

C'est ainsi que la Croix-Rouge suisse soigne et nourrit dans ses installations environ 1000 personnes, la plupart des enfants, et que notre personnel prodiguera ses soins dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres.

D'après les renseignements — souvent horribles et particulièrement navrants — qui nous ont été fournis par le rapport du Dr Scherz, nous aurons à poursuivre notre activité en Russie jusqu'au printemps 1923, car les récoltes qui s'annonçaient bonnes ont été franchement mauvaises, et les épidémies font rage dans la grande région affamée.

La situation de nos délégués est donc dangereuse et pleine d'écueils. Formons les meilleurs vœux pour leur santé et espérons que leur travail sera couronné de succès.

Les origines et les buts de la Croix-Rouge en Suisse

par le Dr C. de Marval

(Suite et fin)

Aux termes de l'article 4 de ses statuts (du 12 juillet 1914), la Croix-Rouge suisse accomplit sa tâche en temps de paix:

a) en développant son organisation;

b) en alimentant son fonds social;

c) en créant, équipant, instruisant et organisant militairement des colonnes pour le transport des malades et des blessés;

- d) en formant des infirmiers et infirmières de profession, ainsi que du personnel auxiliaire pour le soin des malades et des blessés en temps de guerre;
- e) en subventionnant la fondation dite « Etablissements hospitaliers de la Croix-Rouge », à Berne, conformément aux décisions de l'assemblée des délégués d'Olten du 12 janvier 1908, et en surveillant le service de cette institution;
- f) en créant, subventionnant ou encourageant d'autres institutions similaires;
- g) en formant et tenant prêts des détachements pour le soin des malades et des blessés en temps de guerre;
- h) en aidant à la lutte contre les maladies épidémiques ou celles qui présentent un danger général;
- i) en acquérant et tenant prêts des constructions transportables pour l'hospitalisation de malades et de blessés, ainsi que des objets pour le transport, le traitement et le soin de ceux-ci;
- k) en établissant des magasins destinés à recevoir du matériel sanitaire;
- l) en réglant les rapports du service sanitaire auxiliaire avec l'armée;
- m) en préparant la mobilisation de la Croix-Rouge en cas de guerre et pour les secours à porter aux victimes de catastrophes, calamités publiques, etc., en temps de paix;
- n) en nouant et entretenant toutes relations utiles à son œuvre avec l'étranger;
- o) en soutenant l'activité des samaritains ainsi que les efforts et les œuvres en faveur des soins aux malades et de l'hygiène;
- p) en recueillant et distribuant les dons du public en cas de calamités extraordinaires;
- q) en préparant l'assistance des prisonniers de guerre et en y coopérant.

Les organes de la société sont:

L'*Assemblée des délégués*, formée des représentants des sections de la Croix-Rouge suisse et de ceux des organisations affiliées (Samaritains, Société militaire sanitaire, Alliance suisse des gardes-malades, etc.) et des associations auxiliaires (Ecoles de gardes-malades reconnues par la Croix-Rouge, Société d'utilité publique des femmes suisses, etc.), qui se réunit une fois par année, sur l'invitation d'une des sections, dans telle localité qui veut bien assurer la réception des délégués.

Le *Comité de direction*, composé de 12 à 20 membres nommés pour la durée de trois ans par l'assemblée générale, augmenté de trois représentants du Conseil fédéral désignés par cette haute autorité.

Le *Bureau de la direction* (Comité central) composé du président, du trésorier, du secrétaire et de ses adjoints, ainsi que du vice-président et du médecin en chef de la Croix-Rouge.

Le *Secrétariat général* dont le siège est à Berne (sous-secrétariat romand à Neuchâtel) et qui s'occupe de toutes les affaires courantes, sous la surveillance du Bureau et de la Direction. C'est par les soins du secrétariat que se publient les trois périodiques édités par la Croix-Rouge suisse: *Rote Kreuz* (en langue allemande), *La Croix-Rouge suisse* (en français), et les *Blätter für Krankenpflege* (journal professionnel des infirmières).

Les ressources de la société sont assurées par les sommes versées chaque année par les sections. Cette contribution statutaire est actuellement le 10 % des ressources annuelles des sections, mais elle devra être augmentée parce qu'elle se révèle insuffisante. En outre, la Croix-Rouge suisse reçoit une subvention régulière de la Confédération, de la plupart des autorités cantonales, des communes,

de diverses sociétés; il lui est assez fréquemment fait des legs. Toutes ces sommes, auxquelles viennent s'ajouter les intérêts de sa fortune personnelle, lui permettent de faire face à un budget d'environ fr. 150 à 200 000 par année.

Son activité. En dehors de sa préparation en vue d'une guerre qui — hélas! — est toujours possible, les tâches que la Croix-Rouge suisse s'est données sont nom-

les cantons de Zurich, de Lucerne, de Schwyz et de Vaud. Ce patronage dépend de certaines conditions, spécialement de celle qui consiste à mettre en cas de nécessité à la disposition de la Croix-Rouge le personnel formé dans ces institutions. Ces infirmières sont alors groupées sous forme de *Détachements d'infirmières*, et restent à la disposition de la Croix-Rouge et des autorités fédérales.



L'Ecole de gardes-malades de la Croix-Rouge, à Berne.

breuses. Nous pouvons les résumer comme suit:

Formation de personnel infirmier. Ce personnel est formé principalement à l'Ecole de la Croix-Rouge à Berne, fondée en 1899, et d'où sortent — après trois ans d'études, — les infirmières de la Croix-Rouge suisse. En dehors de cette maison mère, la Croix-Rouge subventionne par des allocations fédérales annuelles un certain nombre d'Ecoles de gardes-malades, dans

Dans le but de relever la profession des gardes-malades (hommes et femmes) et d'éliminer les éléments de moindre valeur, la Croix-Rouge suisse a collaboré à la formation de l'*Alliance suisse des gardes-malades*, qui compte aujourd'hui près de 2000 membres et dont une partie desservent nos hôpitaux, sanatoriums, cliniques et maisons de santé, tandis que d'autres restent gardes libres et dépendent de huit bureaux de placements placés sous le con-

trôle de la Croix-Rouge dans les différentes régions du pays.

C'est ainsi qu'il a été possible de sélectionner en Suisse, d'organiser et d'améliorer la qualité professionnelle d'un personnel nombreux de gardes-malades bien stylées et que nous n'hésitons pas à qualifier d'excellent.

Samaritains. On donne dans notre pays le nom de samaritains à des personnes

s'efforce de former des personnes capables de donner les soins élémentaires à des malades, à des nourrissons, sous la surveillance du médecin ou d'infirmières diplômées. La Croix-Rouge subventionne largement l'Alliance des samaritains et exerce un contrôle actif sur son activité extrêmement utile et bienfaisante. Grâce aux nombreux cours et conférences auxquels veulent bien se prêter un grand



Maisons du «Village suisse de Messine»,
bâties par la Croix-Rouge suisse à la suite du tremblement de terre du mois de décembre 1908.
Les chalets suisses devant les ruines de Messine, le détroit et, au fond, la Calabre.

des deux sexes qui ont suivi des cours soit d'intervention en cas d'accidents, soit de soins aux malades à domicile. Ce sont des «secouristes» qui rendent tous les jours de grands services dans les villes, les centres ouvriers, les fabriques, les usines, les exploitations de transports et à la campagne. Dans les cours d'hygiène et de soins aux malades, dans ceux de puériculture et d'autres qui sont toujours donnés par des médecins, la Croix-Rouge

nombre de médecins suisses, les notions si nécessaires de l'hygiène pénètrent dans toutes les couches de notre population.

C'est par ce moyen que la lutte contre les maladies contagieuses et épidémiques peut être activement soutenue; c'est grâce à ce travail constant que la défense contre le terrible fléau de la tuberculose — en particulier — peut être menée à bien.

On peut dire qu'en Suisse les samaritains sont les abeilles de cette ruche d'ac-

tivité que doit être un centre de la Croix-Rouge, abeilles qui apportent jusque dans les vallées les plus reculées de nos Alpes des notions de santé, abeilles qui bourdonnent partout, cherchant à répandre l'air et la lumière dans les plus sombres demeures de nos vieilles cités helvétiques, avec les bons conseils puisés à la ruche!

La Croix-Rouge suisse forme aussi, sous le patronage de ses sections, des *colonnes de transports* destinées à seconder en temps de guerre le service sanitaire insuffisant, et à collaborer en temps de paix aux mesures prises par le service sanitaire civil. Ces colonnes auxiliaires sont au nombre d'une vingtaine; leurs membres portent un uniforme et sont placés sous la discipline militaire. Elles ont rendu de précieux et nombreux services au cours des épidémies de grippe en 1918 et 1919.

Tant la Croix-Rouge suisse que ses sections les plus actives ont collaboré à des actions d'assistance internationale depuis bien des années. Cette aide a eu lieu à l'occasion de guerres ou de *catastrophes*. Lors de la guerre anglo-boer, la Croix-Rouge suisse a formé une ambulance qui a travaillé au Transvaal; en janvier 1909, à la suite d'une collecte rapidement menée en Suisse, elle a pu venir en aide à la population si cruellement éprouvée dans l'Italie méridionale par le tremblement de terre de Messine. En 1912 et 1913, elle a envoyé diverses missions sanitaires et hospitalières aux Balkans, spécialement en Epire, au Monténégro, en Serbie et en Bulgarie, alors que la colonie suisse de Constantinople recevait de quoi installer une ambulance en faveur de la Turquie. Toutes ces missions ont été préparées minutieusement par les soins de la Croix-Rouge suisse et particulièrement par ses secrétaires. Aujourd'hui c'est une mission hospitalière et de ravitaillement en faveur des Russes affamés dans les gouverne-

ments de Saratow et de Samara, que notre Croix-Rouge organise sous le haut patronage du Commissariat du Dr Nansen.

Toutes ces missions doivent être précédées de *collectes nationales* que la Croix-Rouge suisse a organisées à six reprises déjà et dont elle a l'habitude. Le peuple suisse a, lui aussi, pris l'habitude de voir sa Croix-Rouge s'adresser à lui, et il a toujours répondu avec une générosité inlassable. Sections de la Croix-Rouge, infirmières, samaritains, rivalisent de zèle pour amener à notre association les fonds nécessaires à des missions nationales ou internationales. C'est dire à quel point la Croix-Rouge, considérée comme « centrale des secours », est devenue populaire dans notre démocratie.

Jamais la Croix-Rouge n'a fait appel en vain à la générosité proverbiale de nos populations: elles ont donné près d'un demi-million en faveur de l'ambulance du Transvaal, plus de fr. 600 000 pour les sinistrés du détroit de Messine, autant lors de l'appel en faveur des victimes de la guerre balkanique. Près de trois millions et demi ont été réunis par les soins de la Croix-Rouge suisse lors de la « grande guerre », et aujourd'hui la collecte organisée en faveur de la Mission russe atteint déjà le million!

Ajoutons que ces dons proviennent d'une population dont le chiffre dépasse à peine quatre millions d'habitants.

L'Avenir:

Quelques mots encore sur l'avenir. La Croix-Rouge suisse doit rester à la hauteur de sa tâche: sans négliger la préparation et l'organisation nécessaires en vue de guerres encore possibles, elle considère comme son activité principale, plus encore que dans le passé, *les œuvres de paix*. C'est déjà en s'y consacrant depuis bien des années qu'elle a acquis la sympathie de la population de nos 22 cantons.

Elle s'efforcera de contribuer mieux encore, dans l'avenir, à l'hygiène, à la santé de notre peuple et à son bien-être moral.

Elle aura à s'occuper davantage encore de la formation d'infirmières — d'infirmières-visiteuses surtout — de la lutte contre la tuberculose, maladie qui est en Suisse, comme ailleurs, un fléau national, de la défense contre les maladies vénériennes et contre toutes les maladies épidémiques et contagieuses; elle continuera

comme par le passé à prêter son aide aux nations souffrantes ou victimes de catastrophes et de calamités publiques.

C'est dans ce but largement humanitaire que la *Croix-Rouge suisse* s'est affiliée à la *Ligue des sociétés de la Croix-Rouge* qui se propose — par tous les moyens de la science et de la charité — d'améliorer le sort de l'humanité souffrante.



Les herboristes à l'honneur

Le canton des Grisons tient à se singulariser. Dernièrement les médecins demandaient à pouvoir se rendre rapidement auprès de leurs malades en se servant de l'automobile. Le peuple souverain leur a interdit — comme aux autres mortels du reste — ce mode de locomotion rapide. Les malades ont le temps d'attendre, n'est-ce pas?

Aujourd'hui c'est autre chose: le gouvernement des Grisons a décidé en date du 5 juillet que les herboristes ne pourront à l'avenir « travailler » dans le canton qu'après avoir passé un examen. Cet examen portera sur la botanique (connaissance des plantes vénéneuses et de celles qui ne le sont point, ce qui est bien le moins pour un herboriste!) et sur la médecine: étude du corps humain, diagnostic des maladies infectieuses et leur traitement.

L'épreuve paraît devoir être sérieuse, et c'est accorder bien de l'importance à MM. les herboristes. En effet, il est prévu des examens écrits (4 heures à huis clos, s'il vous plaît!) et un interrogatoire serré devant un jury. Nous ignorons s'il s'agit d'un jury composé de médecins ou d'herboristes, ou bien..... des deux peut-être. Il ne manque plus que la présentation

d'une thèse qui donnerait droit au titre de « docteur en herboristerie ».

Dans le *Bulletin professionnel des médecins suisses*, le Dr G. écrit avec humour à ce sujet:

« Au moment où les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles pour le médecin et alors que la pléthore médicale préoccupe justement les esprits, on doit regretter que le canton des Grisons reconnaisse et consacre officiellement l'existence des herboristes.

Je me demande à ce propos, sur les bancs de quelle Université les candidats herboristes seront initiés aux secrets de la somatologie et des échanges organiques; quel professeur traitera à leur intention l'immense et difficile chapitre des maladies infectieuses; quel thérapeute parlera du diagnostic et de la thérapie des affections, que leurs élèves se proposent de soigner; quel clinicien les conduira au lit des malades car enfin, l'étude des maladies suppose l'étude du malade..... à moins que plus heureux que les étudiants en médecine, faisant foin de tout enseignement officiel, les candidats en herboristerie, en autodidactes qu'ils sont peut-être, ne